



N° 20
1^{er} semestre 2015

2	Actualités Régionales
3	Parole aux Institutionnels de la Région PACA
4	Actualités Extra-Régionales
5	Bonnes pratiques environnementales
6 - 7	DOSSIER NCIS - Economie Circulaire
8 à 10	Parole aux Adhérents
11	Echo de l'Association
12	Bulletin d'adhésion

Environnement-Industrie
Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de l'environnement
Immeuble C.M.C.I- 2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Contact : Aurélie FLOCH
Tél : 04 91 14 30 60
Email : contact@environnement-industrie.com
Site internet : www.environnement-industrie.com

Directeur de la publication : Gérard FERREOL
Comité de rédaction : Gérard FERREOL, Aurélie FLOCH, Chloé MENARD, Céline LE GRAND
Périodicité : semestriel
Publicités : Renseignements au
04 91 14 30 60
Design graphique & réalisation : E-graf
Impression : Spot Imprimerie
Tirage : 1 500 exemplaires
Zone de diffusion : Région PACA



L'édito

DE GÉRARD FERRÉOL
Président de l'Association

LA REPRISE EST-ELLE LÀ, COMME LE DIT LE GOUVERNEMENT ?

OUI pour ceux qui exportent majoritairement leur production

NON pour ceux qui travaillent uniquement sur le marché intérieur

La crise économique est devenue une spécificité française, nous sommes le seul grand pays d'Europe à ne pas avoir retrouvé une croissance dynamique.

Mais le paysage local présente-t-il des éléments positifs dans ce contexte morose ?

Le colloque « Energie Industrie » organisé à Marseille les 18 et 19 mars par l'ADEME, a montré des réussites locales. L'industrie est le bon élève des économies d'énergie. Mais ce colloque a aussi mis en évidence les vrais éléments de décision pour les entreprises face à un projet d'économies d'énergie.

- Quels risques sur la fiabilité de mon processus de production, si cette modification pour économies d'énergie est mise en place ?
- Le temps de retour dans mes comptes est-il acceptable (<2.5 ans) pour cet investissement d'économies d'énergie ?

Nombreux sont nos interlocuteurs en charges de la politique d'économies d'énergie de l'Etat ou de la Région qui ont découvert l'importance de ces critères pour les Entreprises. Cela a permis un rapprochement entre les deux mondes que sont la sphère publique et les entreprises.

Dans le cadre de la Conférence Régionale pour la Transition Energétique, Environnement Industrie propose de rechercher des actions opérationnelles entre ces deux mondes.

Tout le monde connaît la fragilité du réseau régional de transport d'électricité. L'effacement électrique peut être une solution pour palier à ces faiblesses. Une réunion d'échange entre la DREAL, RTE, Cap Energie et les entreprises régionales consommatrices sera l'occasion de rechercher des solutions intéressantes pour tous. La réglementation IED fait peser de nouvelles contraintes sur les entreprises. Une rencontre entre l'Agence de l'Eau et les organisations représentant les Entreprises a permis de rechercher des solutions pour alléger le poids financier de cette réglementation. L'Agence de l'Eau va lancer un appel à projets sur les actions sur l'eau, à engager dans le cadre d'IED. Les subventions seront d'autant plus importantes qu'elles seront demandées à une date plus éloignée de la date obligatoire.

Les chiffres 2013 publiés par l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air confirment que l'industrie régionale est performante dans sa consommation d'énergie carbonée. Elle est maintenant devenue largement minoritaire dans les rejets polluants les plus préoccupants :

- **PM 2.5 : 15% des émissions de l'ensemble de la région**
- **NOx : 26% des émissions de l'ensemble de la région**

Espérons que nous interlocuteurs publics admettrons que les progrès principaux ne peuvent plus venir majoritairement de l'industrie. Poursuivons les échanges entre sphère publique et entreprises.

Association Interprofessionnelle des Industriels de PACA
Soutenue par le réseau consulaire PACA



CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR



Actualités Régionales

PRSE PACA



L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA publient le bilan du Plan Régional Santé Environnement 2009-2014.

Téléchargez le document sur : www.prse-paca.fr

SPPPI PACA : 08 DECEMBRE 2014 JOURNEE D'INFORMATIONS SITES ET SOLS POLLUES

Les sols et notamment les friches industrielles sont une promesse d'opportunités et de ressources. Mais bien des étapes sont nécessaires avant d'en arriver là.

En effet, il faut reconquérir, restaurer, comprendre, traiter, imaginer des procédés innovants, des solutions globales. Pour chaque cas, il faut rendre un diagnostic et prescrire une solution singulière. Ce sujet d'actualité touche la France comme tous les pays industrialisés, mais aussi particulièrement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en raison des pressions foncières qui s'y exercent, comme de son contexte industriel. C'est pourquoi l'IMBE, Éa éco-entreprises et le SPPPI PACA se sont associés pour organiser une journée d'échanges et d'informations. Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette réunion, « des médecins du sol » - comme on les appelle - de renommée internationale, mais aussi des acteurs régionaux de terrain, qu'ils représentent les collectivités, l'État, les associations ou le monde économique.

Les participants ont jugé cette journée satisfaisante ou très satisfaisante à 93%.



Pour participer aux travaux du SPPPI

contact@spppi-paca.org

DONNÉES DE SURVEILLANCE DES ICPE TRANSMISSION SUR L'OUTIL GIDAF

Texte de référence : arrêté du 28 avril 2014, publié au JO du 14 mai 2014



Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les exploitants d'ICPE qui y sont soumis doivent transmettre à l'Inspection des installations classées leurs résultats de surveillance régulière des émissions sur le site de télédéclaration GIDAF, en remplacement de tout autre mode de transmission.

Depuis son lancement en 2009 à l'occasion de la campagne RSDE phase pérenne, le site GIDAF a connu de nombreuses évolutions opérées par le BRGM afin de permettre son déploiement au niveau national et sa capacité à recueillir l'ensemble des données d'autosurveillance fréquente à destination de l'inspection des installations classées (IIC) et des Agences de l'Eau (AE).

Au mois de janvier 2015, deux modules ont été développés permettant aux industriels de réaliser et transmettre leurs déclarations « Eaux superficielles » et « Légionelles ». D'autres modules de déclaration, concernant les eaux souterraines, les prélèvements d'eau et les émissions dans l'Air, seront progressivement développés.

• PHASE TRANSITOIRE POUR L'AGENCE DE L'EAU RMC

Conséquence des difficultés techniques liées à l'incompatibilité de son outil de calcul des redevances avec le flux de données générées par GIDAF, l'Agence de l'Eau RMC a exceptionnellement distribué aux industriels concernés une maquette Excel spécifique pour la déclaration des données d'autosurveillance 2015 servant au calcul des redevances.

En 2016, suite aux travaux de modification de GIDAF, les déclarants du bassin RMC pourront bénéficier de la transmission unique sur GIDAF de leurs paramètres communs IIC et AE.

• GIDAF VERSION 5.1

La version actuelle de GIDAF intègre de nombreuses améliorations ergonomiques et fonctionnelles.

Les déclarants au fait des anciennes versions devraient apprécier, entre autre :

La refonte de la page d'accueil du site, plus pédagogique ;

La suppression de la « colonne bloquée » (calcul des flux massiques) dans le mode de déclaration Excel ;

• ACTION D'ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE

A l'issue des sessions de formation organisées au 2nd semestre 2014, Environnement-Industrie a poursuivi sa démarche proactive pour contribuer à l'amélioration du site. Un courrier synthétisant les points de blocage et suggestions d'amélioration du site soulevés par les 40 stagiaires a été adressé au Ministère en janvier 2015.

En réponse à cet envoi, le MEDDE a notifié à l'association la prise en compte de ces observations, en précisant pour les points de blocage les mesures correctives inscrites au plan de charge des futures évolutions.

Consultez les prochaines dates de formation dans la rubrique « Agenda » en page 11.

Les détails pratiques sont disponibles sur le site internet de l'association www.environnement-industrie.com

NOUVEAU DISPOSITIF DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE PIC DE POLLUTION DE L'AIR

Suite à la mise en consultation publique de l'arrêté inter-préfectoral (AIP) relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution de l'air en PACA et LR, fin 2014, Environnement-Industrie a organisé plusieurs réunions d'échanges entre industriels, leurs représentants et l'administration.

Réunion du 17 novembre 2014 - Marseille - Cibles : industriels visés

Objectifs :

- Présenter les dispositions nouvelles introduites par l'arrêté interministériel du 26/03/2014 et par l'arrêté inter-préfectoral en projet, et les observations et demandes déjà effectuées par vos représentants
- Recueillir les questions et observations
- Faire un retour des échanges à la DREAL
- Définir les actions nécessaires

Réunion du 12 janvier 2015 - Marseille - Cibles : industriels visés + représentants des branches professionnelles + DREAL

Objectif :

Aborder en comité restreint les questions et les remarques exprimées, notamment lors de la précédente réunion du 17 novembre 2014.

Nous poursuivons notre action d'information de nos adhérents sur ce nouveau dispositif, en lien notamment avec la DREAL et AIR PACA. Nous sommes à votre écoute en pour toute question ou besoin sur ce sujet.

PUBLICATION D'UNE PLAQUETTE « REFONTE DE LA NOMENCLATURE ICPE EN 2015 : LES RUBRIQUES 4000 »

Dans le cadre de notre projet inscrit au PRSE PACA, visant à développer pour les industriels de PACA des outils d'aide à la décision dans le domaine de la santé environnementale, nous avons décidé d'axer notre seconde publication sur l'évolution de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui prendra effet au 1^{er} juin 2015.

Cette modification réglementaire d'importance touche toutes les ICPE qui utilisent, stockent ou fabriquent des produits dangereux, qu'il s'agisse de substances, mélanges ou déchets.

Nous avons communiqué par voie postale et informatique notre nouvelle plaquette, dont l'objectif est d'aider les entreprises à déterminer leur situation au regard de cette évolution, notamment, à identifier les nouvelles rubriques ICPE auxquelles elles pourraient être soumises et à évaluer si leur activité est soumise au statut Seveso ou non.

Vous pouvez la consulter librement dans la rubrique « Actualités » de notre site internet www.environnement-industrie.com

Parole aux Institutionnels de la Région PACA



CCI VAR - OPERATION PRO'BAIE



L'opération PRO'Baie est menée dans le cadre du Contrat de Baie de la rade de Toulon et a pour objectif de réduire les pollutions toxiques dispersées sur l'agglomération Toulonnaise. Elle se traduit par la mise en place des Autorisations de Rejet et Conventions Spéciales de Déversement auprès des entreprises du territoire.

L'opération réunit plusieurs partenaires : Toulon Provence Méditerranée (TPM) qui assure le suivi et le contrôle des rejets non domestiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var qui accompagnent les entreprises et l'Agence de l'eau, partenaire technique et financier.



Pour mener à bien cette opération, la CCI et TPM audient de nombreuses entreprises des secteurs d'activités de l'automobile, de la mécanique ou encore de la chimie et du BTP... A l'issue de l'audit, une autorisation de rejet (document imposé par le code de la santé publique) sera délivrée par TPM et pourra contenir des mises en conformité que l'entreprise devra réaliser sous deux ans.

Afin d'aider au mieux les entreprises, la CCI du Var a mis en place un important dispositif d'accompagnement : conseils techniques, mise en relation avec des prestataires, montage de dossiers de subventions Agence de l'eau.

Grâce au partenariat avec l'Agence de l'eau, les entreprises de l'agglomération Toulonnaise peuvent bénéficier jusqu'à 60% de subventions pour des travaux de mises aux normes. A ce jour, les entreprises ont investi plus de 3.8 M€ dans la protection des milieux aquatiques et ont touché près de 2M€ d'aides de l'Agence de l'eau.

L'opération PRO'Baie est une réussite comme le témoigne M. Jérôme Lachieze, Directeur des sites Prestige Auto Nissan à Toulon

« PRO'Baie est une belle opération car elle nous a permis d'avoir un bilan environnemental de nos pratiques et de nous mettre aux normes facilement avec l'accompagnement de la CCI et les aides financières de l'Agence de l'eau. Aujourd'hui, notre site de Toulon Est est aux normes : nous avons changé notre séparateur à hydrocarbures et intégré notre aire de lavage en intérieur afin de limiter l'entrée d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. Nous projetons



de faire les travaux de mises en conformité du site de Toulon Ouest en 2015. Je me réjouis aujourd'hui de travailler sur un site aux normes.»

Marianne GARDE - CCI du Var - Consultante Effluents industriels
04.94.22.37.84 - marianne.garde@var.cci.fr
Carole Viard - TPM - Service assainissement - 04.94.05.35.27
cviard@tpmed.org

CCI PACA - LE PARCOURS PERFORMANT ET RESPONSABLE EN PACA ENGAGE LES ENTREPRISES SUR LA VOIE DE LA RSE

Si le dispositif était lancé en octobre 2014 par une convention liant la CCI de région Paca, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat (Dreal / Direccte) et l'Ademe, c'est ce 1^{er} trimestre 2015 que le Parcours Performant et Responsable en Paca prend véritablement forme, ouvrant une voie (facile d'accès, bien coordonnée, lisible) aux TPE et PME désirant améliorer leur compétitivité en intégrant les volets environnemental et social.

Ce dispositif permet à tout dirigeant, quels que soient le secteur d'activité et la taille de l'entreprise, d'avancer par étapes, de la sensibilisation à l'engagement.

Il est tout d'abord invité à faire le point : auto-évaluation en 15 mn de sa performance durable sur www.monentreprisesresponsable.net débouchant



sur des conseils personnalisés avec un expert CCI ou Prides. S'il souhaite aller plus loin, le chef d'entreprise va pouvoir déployer un plan d'actions RSE, accompagné par son conseiller : disposer d'un chéquier-conseil ouvrant droit à 3 jours de prestations ciblées, intégrer la communauté d'entrepreneurs engagés dans le Parcours, bénéficier d'une reconnaissance, d'une valorisation, d'un réseau, d'échanges de bonnes pratiques, de participation à des événements phares comme les Trophées RSE PACA...

Contact CCI de région Paca : Renaud Reynès - renaud.reynes@paca.cci.fr
04.91.14.42.49

Contact Région Paca : Dominique Giabiconi - dgiabiconi@regionpaca.fr
04.88.73.68.31

CCI CÔTE D'AZUR - ECO'ENERGIES : DES ÉCONOMIES GARANTIES

L'énergie pèse sur vos coûts d'exploitation? Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Aujourd'hui, passez à l'action avec Eco'Energies et réduisez votre facture énergétique pour rester compétitif.



La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vous propose un dispositif innovant pour financer vos travaux et garantir vos économies d'énergies.

Bénéficiez de visite énergie gratuite, réalisé par un expert CCI, pour détecter le potentiel d'économies d'énergies de votre entreprise et

définir les actions prioritaires à mettre en œuvre. Facilitez et sécurisez le financement de vos travaux grâce au Contrat de Performance Énergétique (CPE). Ce cadre contractuel vous permettra de garantir les économies d'énergies identifiées.

Les bénéfices pour votre entreprise :

- Facture énergétique réduite, gains en compétitivité
- Travaux d'investissements financés, cadre contractuel adapté
- Conformités réglementaires facilitées
- Valeur ajoutée au patrimoine existant

Contact : Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur
Eric Amory - Eric.Amory@cote-azur.cci.fr
04.93.13.73.48

Actualités Extra-Régionales

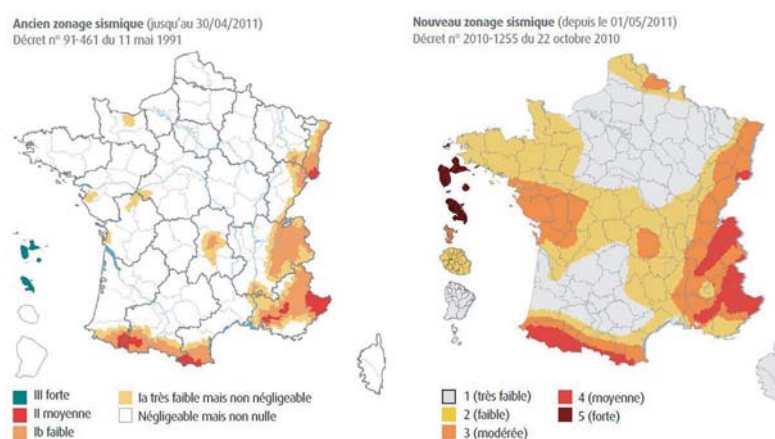
Séisme : Où en est-on des évolutions de la réglementation sismique ?

Le « plan séisme » du gouvernement, déroulé de 2005 à 2010 avait pour objet de réduire la vulnérabilité de la France au risque sismique.

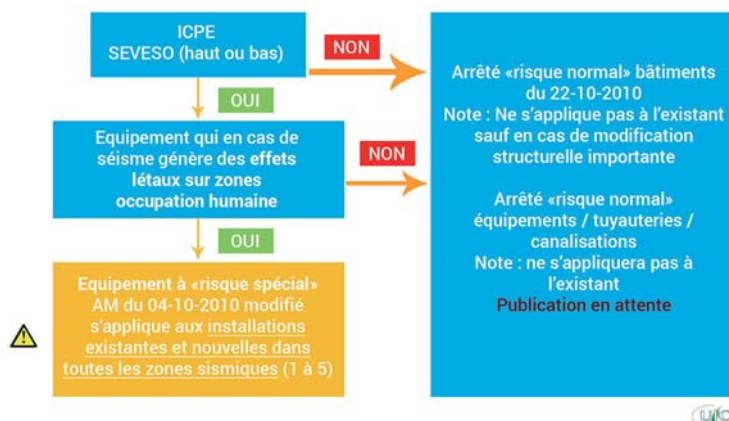
Le préalable à la prise en compte de ce risque a été la mise à jour de la cartographie. L'ancien zonage sismique qui datait de 1985, basé sur une approche de type statistique, a été réévalué en tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques et de la réglementation parasismique à l'échelle européenne (Eurocode 8), avec une approche de type probabiliste.

Le nouveau zonage, dont les précédentes limites étaient cantonales, fait désormais l'objet d'un découpage communal.

L'objectif principal de la réglementation parasismique est la sauvegarde du maximum de vies humaines pour une secousse dont le niveau d'agression est fixé pour chaque zone de sismicité. Si le phénomène sismique est assez bien connu, il est toujours impossible de prévoir où, quand et avec quelle intensité un séisme surviendra. Le moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique reste la construction parasismique.



Un consortium d'industriels, piloté par l'UIC, a été mis en place avec l'AFPS1, le SNCT2 et le medde pour fournir aux industriels et à l'administration un référentiel commun pour la conception des installations industrielles neuves à « Risque Spécial » et le renforcement des installations industrielles existantes. Ce consortium rédige un ensemble de guides qui seront par ailleurs tous reconnus par le ministère en charge de l'écologie. Deux d'entre eux, sont d'ores et déjà approuvés et téléchargeables sur le [site de l'UIC](#).



Devant les difficultés d'application que présente l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, l'UIC et l'UFIP se sont fortement investis et ont demandé à la DGPR de modifier l'arrêté comme suit :

- **Exclusion de la réglementation des Zones de sismicité 1 et 2 :** compte tenu des travaux menés sur un site pilote,
- **Zone 5 :** délai de remise des études à décembre 2017 (zone de plus fort risque sismique),
- **Zone 3 et 4 :** délai de remise des études à décembre 2018 pour un

panel d'industriels (une vingtaine)

Au terme de nombreux échanges avec la DGPR, un report de délai concernant la mise en œuvre de ces textes, devrait être validé lors du CSPRT de mars par de nouveaux arrêtés avec :

- **Remises des études fin 2019** pour établissements en zone de sismicité 1, 2, 3 ou 4

Les Fédérations proposent un panel de sites représentatifs pour remise des études fin 2016 afin que les conclusions soient présentées au CSPRT avant le 1er janvier 2018.

- **Au 1^{er} janvier 2018** et après avis du CSPRT, **une réévaluation et une adaptation des prescriptions** sur présentation d'une synthèse des études réalisées sur la base du panel de sites représentatif.
- **La date limite de réalisation des travaux est portée au 1er janvier 2025 pour les sites dans les zones 1, 2, 3 et 4**

Toutes les informations sur ce sujet : mediterranee.uic.fr

Contact : Marie-Line MARTOS, marie.line.martos@uicpaca.fr

SDAGE RMC 2016-2021 EN CONSULTATION : REAGISSEZ !

Le projet de SDAGE RMC 2016-2021 est en consultation du public jusqu'au 18 juin 2015.



Dans le cadre de notre participation aux instances du Comité de Bassin RMC, nous avons eu l'occasion d'exprimer nos remarques et de formuler des demandes d'amendement du document. Nous poursuivons cette action sur les points à enjeu pour l'industrie, mais nous avons besoin de votre mobilisation pour faire passer ces messages et modifier ce document, qui, pour rappel, fixera pour la période 2016 à 2021 les orientations de l'administration dans le domaine de l'eau.

Nous vous invitons donc :

- **à prendre connaissance :**
 - du projet de SDAGE en consultation (www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/etapes.php), et
 - des remarques que nous avons portées dans le cadre du Comité de Bassin dans la rubrique « Actualité » de notre site internet (www.environnement-industrie.com),
- **et à réagir par les voies officielles de la consultation :**
 - par courrier électronique sur : contact.sauvonsleau@eaumc.fr
 - par courrier postal à l'adresse suivante : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, 2-4 Allée de Lodz, 69363 LYON Cedex 07

REDEVANCE « SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT » (SDE) : POURSUITE DE LA LEGIFERATION

En 2012, la loi de finances introduisait dans le Code de l'Environnement de nouvel élément constitutif de la redevance pour pollution non domestiques, et par la même occasion le seuil d'assujettissement à la redevance fixé alors à 9 kg/an par substance rejetée et le taux maximum applicable à cette redevance, soit 10 €/kg pour les substances rejetées dans des masses d'eau superficielles et 16.6 €/kg pour celles rejetées dans des masses d'eau souterraines. Ces éléments sont entrés en vigueur au 1er janvier 2014. Le 23 décembre 2014 a été publié le décret n° 2014-1578 qui fixe les 16 substances incluses dans ce paramètre « SDE » et les modalités de détermination de la quantité rejetée dans le milieu naturel qui servira d'assiette pour le calcul du montant de la redevance, ainsi que le seuil à partir duquel un suivi régulier des rejets devra être mis en place (360 kg/an).

Nous attendons désormais la mise à jour de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau, qui doit préciser les modalités de calcul et de suivi de ce nouveau paramètre...

Il semble que l'Agence de l'Eau RMC envisage le vote du taux en Comité de Bassin en 2015, pour une application (et mesure) du paramètre en 2016, et donc, un paiement en 2017...



PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Une solution alternative pour des remblais durables

La gestion des déchets est un enjeu majeur qui s'inscrit dans les politiques publiques initiées par le Grenelle de l'environnement et la Loi de transition énergétique.

Aussi, dans l'objectif de valoriser les déchets, dans le Var, et plus particulièrement dans le périmètre de l'aire toulonnaise, PIZZORNO Environnement traite 285 000 T annuellement de déchets non dangereux dans une Unité de Valorisation Énergétique, permettant une réduction des déchets de plus de 90% en volume et 70% en masse.

Ce procédé de traitement thermique produit des mâchefers d'incinération non dangereux qu'il convient aussi de valoriser. Cet objectif, associé à la volonté de réduire l'impact environnemental et à la préservation de la ressource naturelle minérale, invite et incite à l'utilisation de matériaux alternatifs en technique routière.

L'Installation de Maturation et d'Elaboration de Mâchefers d'Incinération de Déchets Non Dangereux - Pierrefeu du Var (83)



Répartie sur 10 000 m², réceptionnant 70 000 tonnes/an, la plateforme de maturation comprend une unité de tri pour séparer les gros éléments, les ferreux et non ferreux. Ces métaux sont valorisés dans l'industrie sidérurgique. **Le mâchefer criblé, présentant des caractéristiques techniques comparables à celles des matières premières naturelles, peut être utilisé parfaitement et d'une manière réglementaire en technique routière.**

Contact : Hervé ANTONSANTI
Directeur de Branche Valorisation – Traitement

La valorisation de ce gisement de matériaux, important pour le Var est un enjeu fort en matière de développement durable local. L'utilisation de ces matériaux développe une économie circulaire dans le département en créant les conditions d'un marché local durable du recyclage.

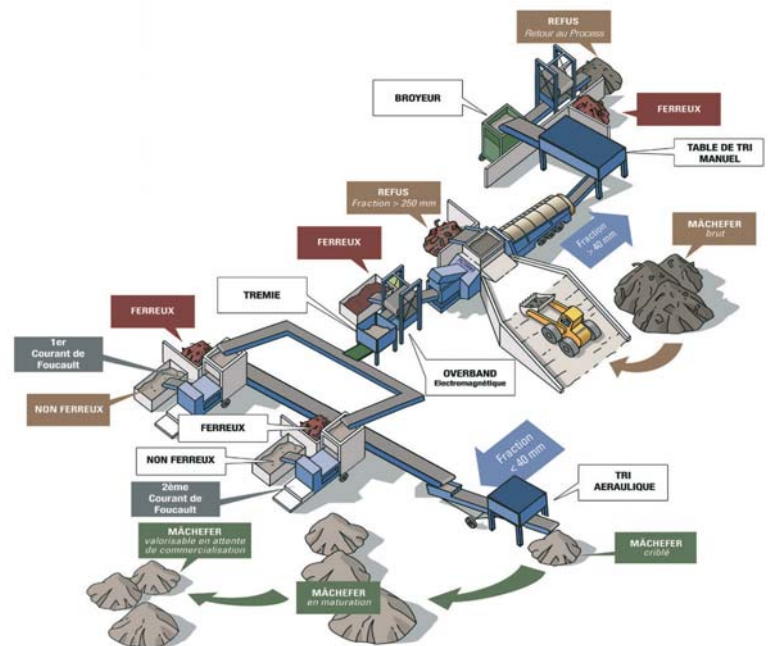


Schéma de fonctionnement de l'IME de Roumagayrol - Pierrefeu du Var (93)

Les usages pour les matériaux routiers

Le matériau obtenu présente des caractéristiques techniques comparables à celles des matières premières naturelles, pour en faire un matériau parfaitement adapté en technique routière. Sa composition répond aux critères réglementaires qui classent les mâchefers recyclables en deux catégories et déterminent leurs usages par les guides du SETRA.

Type 1 : usage revêtu

- Ouvrages de 3 mètres de hauteur maximum
- En sous-couche de roulement, de chaussée ou d'accotement revêtus remblai, remblai sous ouvrage, couche de forme, ... revêtu d'une couche de surface réputée imperméable (asphalte, enrobé, enduit superficiel, béton, pavés jointoyés)
- Avec pente minimale de 1 %



Type 2 : usage recouvert

- Ouvrages de 6 mètres de hauteur maximum
- En remblai technique connexe à une infrastructure routière ou en accotement
- Ouvrages routiers recouverts par au moins 30 cm de matériaux naturels ou équivalents, comme de la terre végétale
- Avec pente minimale de 5 %



Ecologie Industrielle et Territoriale Zoom sur le Projet NCIS Fos-Etang de Berre

La raréfaction des matières premières issues des ressources naturelles ; la dégradation de l'Environnement et l'augmentation de la consommation obligent la société à repenser son modèle économique.

L'économie circulaire vise à optimiser la gestion de ces ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Ce modèle s'inspire ainsi du fonctionnement en boucle des écosystèmes naturels.

L'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) constitue le pilier local de l'économie circulaire. Elle nourrit et accompagne le développement d'échanges autour des consommations et des rejets des entreprises et des collectivités.

Quels sont les « entrants » et les « sortants » de mon système de production ? Quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies ...) qu'il emploie et qu'il génère. L'EIT repose, à une échelle géographique donnée (ZI, agglomération, département...), sur cette approche pragmatique. Elle s'appuie sur l'étude de la nature, de la provenance et/ou la destination des flux pour identifier et développer des synergies industrielles, initier de la mutualisation de moyens et de services, du partage d'infrastructures. L'EIT peut aussi participer à l'émergence d'activités intermédiaires entre émetteur(s) et consommateur(s).

Contexte d'élaboration du projet NCIS et objectifs

La zone de Fos-Etang de Berre est un territoire à fort enjeux économique et environnemental du fait d'une forte concentration industrielle (Chimie, raffinage, aéronautique, mécanique,...), de la présence du Grand Port de Marseille Métropole (GPMM) en tant qu'aménageur du territoire et de l'implantation de nombreuses PME. Cette densité d'activité a également généré une périurbanisation importante et des réseaux de transport fortement développés et diversifiés.

Afin d'optimiser les interconnexions qui existent déjà entre les industriels de ce territoire et de développer de nouvelles synergies, une réflexion multi partenariale a été menée par la CCIMP, l'UIC et l'association Environnement-Industrie pour aboutir à l'élaboration du projet NCIS (Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergies) Fos - Etang de Berre.

Ce projet entre dans le champ du Contrat de Plan Etat - Région (CPER) 2014-2020 et est, à ce titre, financé par l'ADEME et la Région PACA.

Très opérationnel, il vise à renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, en concertation avec les autres démarches d'EIT, grâce à la mobilisation des entreprises industrielles du pourtour de l'Etang de Berre (...et plus) et à accompagner les démarches de coopérations inter-entreprises qui seront identifiées.

Etapes

Pour cela, 3 grandes étapes ont été définies :

- Etude terrain

Cette étude, réalisée par Environnement-Industrie, vise à recenser les flux (principalement matière et énergie) sur le pourtour de l'Etang de Berre et à identifier des potentialités de valorisation / bouclage de ces flux. Elle sera menée au travers d'entretiens avec

les industriels de la zone en privilégiant deux approches :

- le recensement des flux à l'aide d'un questionnaire ciblé,
- l'évaluation de la pertinence de ces flux, avec l'appui et l'expérience des industriels concernés.

Ainsi, elle permettra de mettre en évidence des opportunités d'optimisation de flux au sein de zones ou de groupes d'industriels identifiés et de les accompagner.

- Analyse / Approfondissement des conditions de réalisation des pilotes EIT

Un travail d'approfondissement des potentialités, mises en évidence dans l'étude des flux, sera mené par un bureau d'étude expert des questions soulevées (process impliqué, secteur d'activité concerné...). Ce travail permettra d'étudier la faisabilité technico-économique et environnementale de tels pilotes.

- Animation des pilotes

Un travail d'animation, tout au long du projet, permettra d'amorcer et maintenir une dynamique opérationnelle des acteurs engagés dans la démarche. Cela permettra ainsi d'assurer l'interface entre toutes les parties intéressées et de favoriser la rencontre régulière des acteurs.

APPEL A PARTICIPATION

Environnement-Industrie a débuté les entretiens avec les industriels en mars 2015 et lance un appel à participation ! Pour un exploitant industriel du territoire, les intérêts d'intégrer une telle démarche sont multiples :

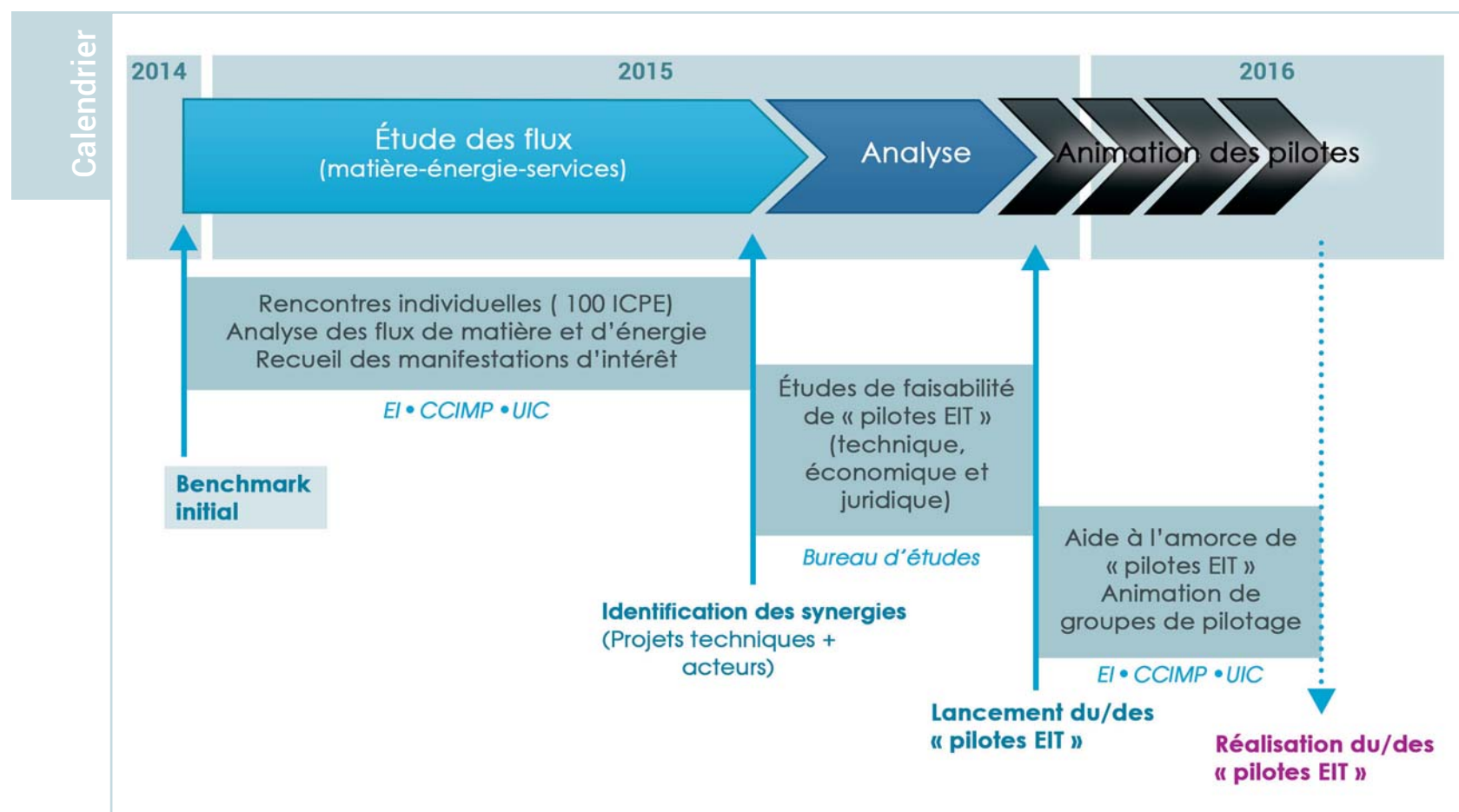
- Faire des économies d'échelle : mutualisation (moyens, utilités, services ...)
- Créer de nouveaux débouchés : échanges/valorisation de flux (déchets, eau, co-produits...)
- Stimuler l'innovation dans son entreprise
- Favoriser le dialogue avec ses voisins
- Améliorer son image
- Participer à la dynamique territoriale
- Contribuer au développement de filières d'avenir
- Réduire les pressions environnementales...

Si votre entreprise fait partie du territoire de cette opération collective (ou se trouve à proximité), et que vous souhaitez mettre en place, ou approfondir, une réflexion sur l'optimisation de vos flux

Contactez-nous !

Tél : 04.91.14.30.77

email : contact@environnement-industrie.com



Les autres démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale en PACA

Plusieurs démarches d'économie circulaire sont déployées sur notre territoire. Elles démontrent le fort intérêt de développer des interconnexions entre les différents acteurs d'un même territoire :

« **l'Etude-action** », lancée en 2011 et co-portée par le SAN Ouest Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, dans le cadre du SCOT de l'Ouest Etang de Berre a permis de rassembler les acteurs du territoire de la ZIP de Fos et de faire émerger des ambitions communes. Différents types de synergies industrielles ont été identifiés :

- Valorisation et échange de matières premières
- Mutualisation de moyens et de services
- Partage d'infrastructures et d'équipements
- Création d'activités intermédiaires

L'Association PIICTO - Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin a été créée en septembre 2014. Avec ses 14 membres industriels (Kem One, LyondellChimie France, Bayer Polyol SNC, Ascométal, Solamat Merex, GDF Suez Thermique France, Everé, Air Liquide, Elengy, Cap Vrac, CNR, Jean Lefebvre Méditerranée, Sea Invest) et le GPMM en tant que propriétaire et aménageur de la zone, elle a mis en place plusieurs chantiers dont un projet de réseau vapeur et le développement de l'écologie industrielle. La première synergie identifiée et rapidement mise en oeuvre concerne l'approvisionnement d'Ascométal et de Lyondell en acide chlorhydrique (HCl33%), sous-produit du process de Kem One.

La Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Ce projet lancé sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'étoile (15 zones d'activités concernées), où les entreprises sont essentiellement des PME de moins de 10 salariés, avait pour objectif de favoriser les coopérations entre entreprises et réduire leurs coûts d'exploitation. Il a permis de faire émerger 3 Groupes de Travail depuis février 2013 :

1. Echanges de palettes non consignées : échange (mise en place d'un service téléphonique «troc ta palette»), réparation et valorisation d'énergie (pellets fabriqués par Biomasse 13).
2. Valorisation des cartons : Etude de faisabilité (en cours) sur la création d'une nouvelle filière sur le territoire pour transformer le carton usagé en granulés de literie animale.
3. Mutualisation des services : création d'un groupement inter-entreprises pour la mutualisation des contrôles et vérifications périodiques.

Autant d'exemples qui permettent aujourd'hui de constater que l'identification d'actions à court terme et à fort impact, l'écoute des besoins, la mobilisation forte des entreprises et la hiérarchisation/priorisation des actions sont des facteurs clés de réussite.



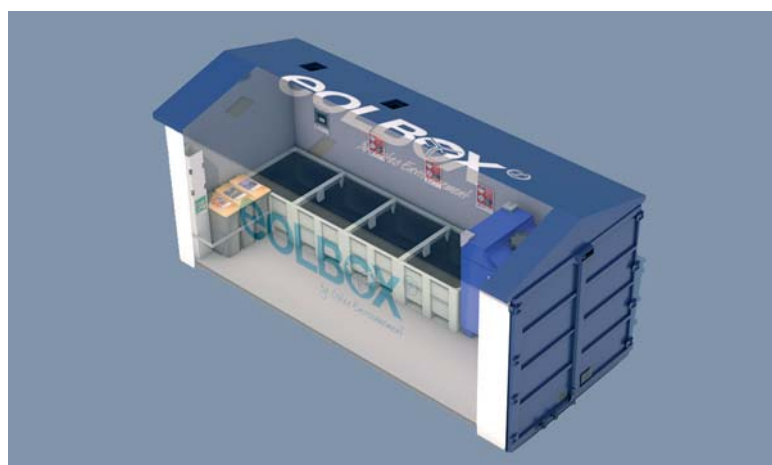
LE GROUPE ORTEC INNOVE DANS L'ENVIRONNEMENT

Répondre avec un temps d'avance aux évolutions du secteur de l'environnement, c'est le pari pris par Ortec Environnement, qui applique avec succès les méthodes issues de son expérience industrielle à un secteur de croissance.

Innover dans les métiers de l'environnement est aujourd'hui devenu une marque de fabrique pour Ortec Environnement, tout comme se positionner sur des secteurs d'avenir, comme l'éolien.

Les parcs éoliens se multiplient sur le territoire et sont encadrés par une réglementation contraignante pour l'exploitant. Chaque parc est considéré comme une ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), ce qui impose une traçabilité complète des déchets. En effet, lors de son installation, et au cours de son exploitation, une éolienne produit divers déchets indirects : batteries, huiles... liés à la maintenance de ses composantes : mât, nacelle et rotor. **En réponse, Ortec a conçu EOLBOX®, une solution brevetée qui permet d'assurer la gestion des déchets en provenance des parcs éoliens.**

Ce container métallique de 30m³ solide et parfaitement étanche, est équipé de contenants clairement identifiés, adaptés aux différents types de déchets permettant de trier et de stocker matériaux et emballages souillés, aérosols, DEE, batteries en plomb, DIB, néons et huiles usagées. Les contenants sont modulables et l'espace à l'intérieur du container est aménagé de manière à rendre les déplacements aisés. La ventilation et la luminosité d'EOLBOX® sont naturelles ! Pas besoin donc de ressource énergétique supplémentaire. Une véritable innovation, « by Ortec Environnement », qui en appelle d'autres, autour du thème de la dématérialisation des interventions.



Pour ce faire, Ortec Environnement met en place un outil de suivi et de gestion des interventions en temps réel, à destination des syndicats, collectivités ou encore PME et PMI.

Grâce à un accès dédié et sécurisé à la plateforme de gestion Ortec, le client peut suivre via différents supports l'information relative à son intervention, en temps réel. Plus de traçabilité pour une prestation maîtrisée de part et d'autre.

Dans les métiers de l'assainissement, Ortec innove et développe de nouveaux métiers, connexes à l'assainissement : la réfection des réseaux, qui se distingue de l'assainissement par des réparations et des interventions non-destructrices. Plus précisément, **Ortec est devenu un pionnier en France du chemisage de réseaux**. Grâce à cette technique, il n'est plus nécessaire d'excaver les terres ou changer la canalisation, des interventions lourdes et coûteuses. Ortec est aujourd'hui capable d'entretenir les réseaux sans destruction et à des coûts plus faibles pour leur offrir une seconde jeunesse.

L'ADN du Groupe Ortec le prédispose à être toujours plus innovant. Une riche culture qui puise sa source dans l'addition des savoir-faire issus des différents secteurs d'activité. Et qui s'exprime dans chaque spécialité.

Contact : Stéphane BOUISSET / 04.42.12.15.20



DE L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE À L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Engagée depuis de nombreuses années dans l'efficacité environnementale, SOLAMAT MEREX est devenue en décembre 2013 la première société Française de traitement et valorisation de déchets spéciaux à obtenir la certification ISO50001 pour son système de management de l'énergie sur ses sites de Rognac et Fos sur Mer.

De plus, en novembre 2014, grâce à l'implantation d'un « Moteur à Vapeur » qui transforme la vapeur produite sur son site de Rognac en électricité - là encore une première technologique en France -, les deux sites de SOLAMAT MEREX sont devenus énergétiquement indépendants.

Solamat-Merex exploite deux centres de traitement et de valorisation de déchets spéciaux, dont l'un est implanté à Rognac et l'autre dans la zone portuaire de Fos-Mer. Les déchets sont pris en charge, traités et valorisés dans des conditions de sécurité optimales, selon les standards environnementaux les plus élevés et ce, depuis plus de quarante ans.

De l'optimisation énergétique ...

Soucieux de réduire ses impacts environnementaux, SOLAMAT MEREX a depuis de très nombreuses années placé la performance énergétique au centre de sa politique en menant un programme d'optimisation énergétique basé sur 2 axes principaux consistant à :

1. développer des outils de valorisation/traitement de déchets spéciaux utilisant l'énergie récupérée sur ses incinérateurs et permettant de proposer ainsi aux producteurs de déchets l'accès à des filières alternatives « économes » en énergie (évapo-condensation d'effluents aqueux, séchage de boues biologiques, valorisation des solvants, ...),
2. identifier les sources principales de consommation énergétique de ses sites afin de concentrer ses efforts d'optimisation de process sur la réduction de ces « usages énergétiques gourmands ».

Ainsi mis en œuvre, ces évolutions de process ont permis sur la période 2012 – 2014, la réduction de 30% de la consommation électrique de ses deux sites.

A la certification ISO 50001 ...



Intégré aux systèmes déjà certifiés de management de l'Environnement et de la Sécurité, le système de management de l'énergie mis en place par SOLAMAT-MEREX a été certifié ISO 50001 en décembre 2013 par l'AFNOR, faisant ainsi de SOLAMAT-MEREX le premier acteur Français à obtenir une triple certification ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 50001.



Responsible Care®
OUR COMMITMENT TO SUSTAINABILITY

Cette démarche nouvelle, et de grande actualité dans le contexte énergétique actuel, a été couronnée par le trophée « Responsible Care » 2014, décerné par l'Union des Industries Chimiques Méditerranée, dans la catégorie Environnement.

Et à l'indépendance énergétique

Point d'orgue de cette démarche d'optimisation énergétique, la mise en place sur le site de Rognac, pour un investissement de plus de 1,5 M€, d'un « Moteur à Vapeur » permettant de transformer la vapeur récupérée sur l'incinérateur en électricité autoconsommée sur le site et dont l'excédent est réinjecté sur le réseau d'électricité public.

Cette valorisation de vapeur en électricité n'est pas nouvelle. En effet, depuis sa création en 1993 le site de Fos/mer est équipé d'un groupe turbo-alternateur permettant de valoriser la vapeur issue du traitement des déchets, en électricité. Ce qui est plus original en revanche, et surtout novateur, c'est que pour son site de Rognac, SOLAMAT-MEREX a opté pour une technologie nouvelle : le Moteur à Vapeur, alliant un principe connu depuis l'avènement de la machine à vapeur (ex : premières locomotives à vapeur) à un système électronique de commande dernier cri permettant une parfaite régularité et une grande fiabilité de cette « machine à vapeur ».

SOLAMAT-MEREX ambitionnait, à terme, d'atteindre son autonomie énergétique, en allant « puiser ses besoins énergétiques » dans les déchets

spéciaux. C'est chose faite depuis novembre 2014 !

Les deux sites sont énergétiquement indépendants et sont même exportateurs de l'électricité excédentaire à des niveaux équivalents à la consommation de 270 foyers de 4 personnes alimentés en tout électrique.

En résumé, quelques chiffres

Optimisation Énergétique & Bénéfices environnementaux

La valorisation de la vapeur obtenue par la mise en place de ce Moteur à Vapeur permet à SOLAMAT-MEREX de réduire de 1131 tonnes/an ses émissions de CO2 et par ailleurs d'atteindre, avec quelques années d'avance, l'objectif fixé par l'Union Européenne d'inclure 20% d'énergies renouvelables dans son bouquet énergétique



12 568 000 kWh/an

C'est la production électrique du turbo-alternateur et du moteur à vapeur

1 816 000 kWh/an

C'est l'excédent exporté sur le réseau public, soit l'équivalent de la consommation électrique de 270 foyers

10 752 000 kWh/an

C'est l'autoconsommation en électricité des 2 sites



Soucieux de continuer à progresser dans ses réductions de besoins énergétiques, les 2 sites de Rognac et Fos sur Mer ont mis en place des plans d'amélioration qui concernent à la fois les opérations, le process industriels mais également les comportements quotidiens : éclairage des bureaux et des unités industrielles, gestion régulée de la climatisation des bâtiments, consommations de carburants, signalisation des fuites d'air comprimé,

Contact : Elisabeth BEAUDET - Chargée de Communication
ebeaudet@sarpindustries.fr - Tél : 04.42.87.74.09

Des énergies pour l'Avenir !



Acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation, le CEA, commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives de Cadarache est le plus important centre de recherche sur les énergies en Europe. Créé en 1959, il fait partie des 10 centres de recherche du CEA et est un des principaux bassins d'emplois de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, avec notamment la plus importante concentration de cadres scientifiques.

Ses activités se déploient sur plusieurs plateformes technologiques de Recherche et Développement, pour soutenir l'industrie nucléaire ; développer les systèmes du futur ; promouvoir les énergies alternatives telles que le solaire et la biomasse de 3^{ème} génération.



Vue aérienne Entrée CEA Cadarache

Ses capacités de recherche sont renforcées par la présence de partenaires associés à ses programmes, comme le Groupe AREVA, l'IRSN et ITER Organization. La valorisation des avancées du CEA au bénéfice des entreprises régionales se fait en étroite collaboration avec les pôles de compétitivité, en particulier Capénergies, Risques, Optitec, et les différentes structures du réseau régional de l'innovation.



Bioréacteur tubulaire pour culture de microalgues

Les principaux domaines de recherche identifiés pour amplifier le transfert technologique sont l'instrumentation et la mesure ; les risques industriels et l'environnement ; les matériaux pour l'énergie ; la biomasse 3^{ème} génération issue des microalgues ; l'énergie solaire thermique et photovoltaïque.

Au travers de Rendez-Vous baptisés «Rencontres CEA-Industries en région PACA, pour le transfert de technologie et l'innovation», le CEA Cadarache joue pleinement son rôle : **de la recherche à l'industrie.**

Le CEA Cadarache et l'environnement

Le CEA Cadarache est implanté sur un site exceptionnel de près de 1700 hectares dont 900 hectares clôturés. Les trois quarts sont recouverts de forêts, notamment de pinèdes et de chênaies, où cohabitent des grandes installations de recherches et une biodiversité remarquable.

Des partenariats avec l'Office National des Forêts (ONF) et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) permettent une gestion à long terme de ces espaces naturels.

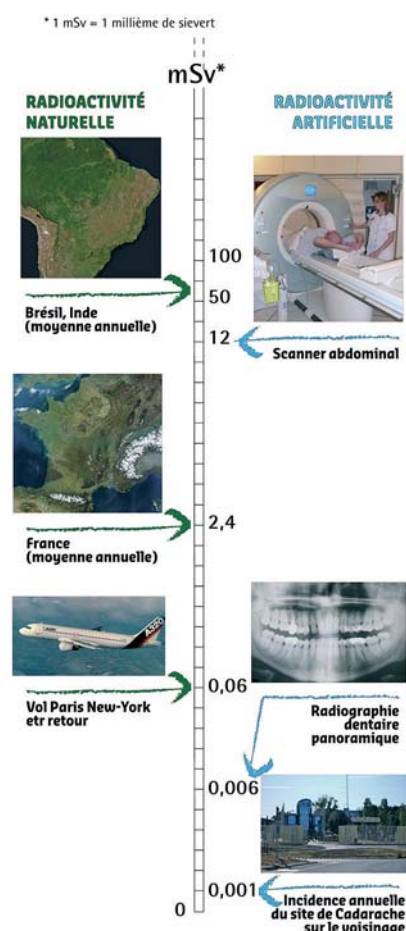
La limitation et le contrôle des rejets ainsi qu'une surveillance chimique et radiologique autour du site sont également assurés ; des échantillons prélevés dans les eaux de surface, les eaux souterraines, l'air, les produits de consommation tels que le lait ou les légumes produits localement,



Vue du chantier du futur réacteur Jules Horowitz

sont analysés tout au long de l'année. Ces mesures permettent de vérifier que les activités de recherche du Centre ont un impact négligeable sur le voisinage.

Certifié ISO 14 001, le Centre du CEA de Cadarache est soucieux du respect de son environnement et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue.



Frise - Les rayonnements et leurs effets

Contact :

Cécile BORGIA-LAMURE - Responsable Environnement
CEA/CADARACHE - DIR/CQSE - 13 115 Saint Paul Lez Durance

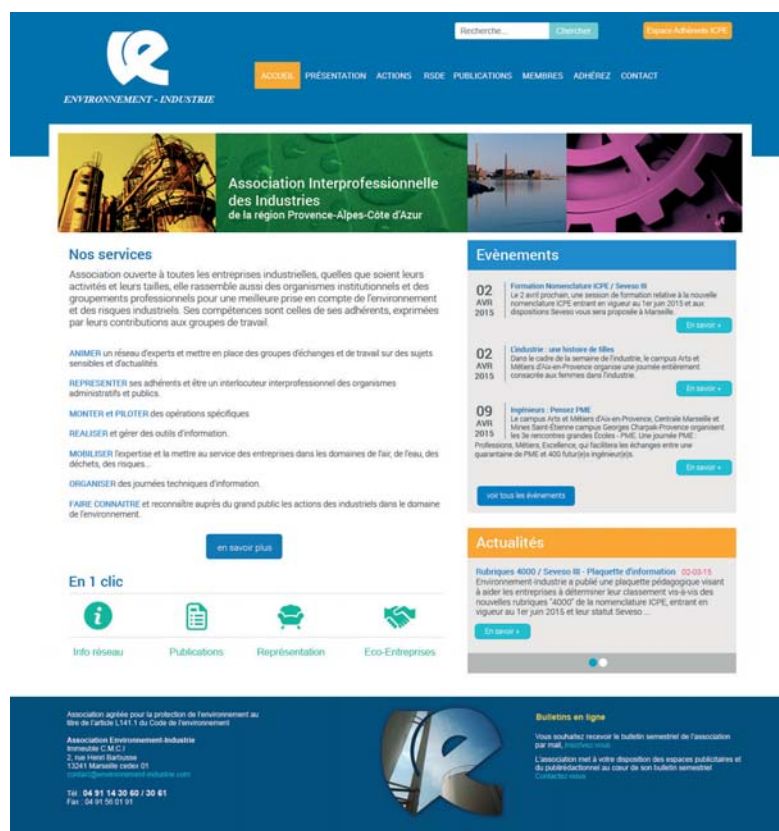


Nouveau site Internet

Nous vous l'avions annoncé en 2014, le site internet de l'association a fait peau neuve !

Au mois de février 2015, nos visiteurs ont ainsi pu découvrir le nouveau graphisme du site et ses fonctionnalités.

Nouveau : nos membres industriels disposent d'un « espace adhérent », accessible avec un code individuel, sur lequel documents et informations résultant des travaux de l'association seront régulièrement mis à disposition.



Nous espérons donc que la visite de notre site internet vous sera la plus agréable possible.

Ça se passe par ici : www.environnement-industrie.com

Nouveau Bulletin Semestriel

Pour ne pas faire de jaloux, notre Bulletin Semestriel a également eu droit à son relooking de printemps.

Le format ne change pratiquement pas mais pour les quatre prochains numéros, le cahier central dédié habituellement à la veille réglementaire sera complété de 4 pages consacrées au **Projet Economie circulaire « NCIS* »**.

*Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergies



AGENDA

Ce qui s'est passé...

Le 12 janvier 2015 à Marseille

REUNION D'INFORMATION : « MESURES D'URGENCE : POLLUTION DE L'AIR »

Le 19 décembre à Marseille

Le 9 janvier à Marseille

FORMATIONS « GEREP » : 15 industriels formés

Le 4 décembre 2014 à Aix en Provence

Le 11 décembre 2014 à Marseille

FORMATIONS « ACTUALITES DU DROIT DES ICPE » : 27 stagiaires formés

Le 17 novembre 2014

GRUPE DE TRAVAIL « MESURES D'URGENCE : POLLUTION DE L'AIR »

Le 7 novembre à Marseille,

Le 18 novembre à Nice,

Le 21 novembre en Avignon,

Le 25 novembre à Brignoles,

FORMATIONS « GIDAF » : 40 stagiaires formés

Le 24 mars à Marseille

FORMATION « GESTION DU RISQUE LEGIONELLE SUR LES CIRCUITS DE REFRIGERISSEMENT PAR VOIE HUMIDE »

Le 26 mars à Martigues

FORMATION : LA PRATIQUE DU NOUVEL ARRETE MULTIFLUIDE ET DES GUIDES ASSOCIES

A venir...

Le 12 mars à Marseille

Le 24 avril à Sophia Antipolis

Le 28 mai à Lyon

FORMATIONS « GIDAF »

Nouveaux adhérents 2015

L'association est heureuse de compter 4 nouveaux membres :

- **Membres ICPE :**
 - HARIBO**, Marseille (13), Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
 - SPSE**, Fos sur Mer (13), Transport et stockage d'hydrocarbures liquides
 - CHOCOLATERIE DE PROVENCE**, Marseille (13), Industrie alimentaire
- **Membre Eco Entreprise :**
 - CIA**, Marseille (13), Conseil Ingénierie Acoustique



Bulletin d'adhésion

Les membres de l'association Environnement-Industrie sont des sites d'exploitation classés ICPE.
En cas de Groupe ou de structure « multi-sites », merci de renseigner un bulletin d'adhésion par site.

Etablissement
Code NAF **Principale(s) activité(s)**
N° SIRET **Effectif moyen 2014**
Classement ☐ SEVESO bas ☐ SEVESO haut ☐ IED
Votre établissement est-il adhérent à l'une de ces Fédérations Professionnelles
☐ FRIAA ☐ UNICEM ☐ UIC ☐ UIMM ☐ UFIP
☐ Autre
Adresse de l'établissement
Tél Fax
Adresse de facturation pour la cotisation annuelle
Bon de commande annuel nécessaire pour la facturation ☐ OUI ☐ NON
Si oui, merci d'indiquer le contact pour le bon de commande
Tél Email
Directeur de l'établissement
Email
Responsable Environnement
Nom Fonction
Tél Email
Responsable Risque Industriel
Nom Fonction
Tél Email
Vous êtes une ICPE de PACA
☐ J'adhère et joint un chèque de 180€ TTC (150€ HT) pour la première année* de cotisation
* pour la 2nde année, la cotisation sera calculée sur la base de votre effectif
Vous êtes une Eco Entreprise
☐ J'adhère et joint un chèque de 240€ TTC (200€ HT) en règlement de la cotisation annuelle

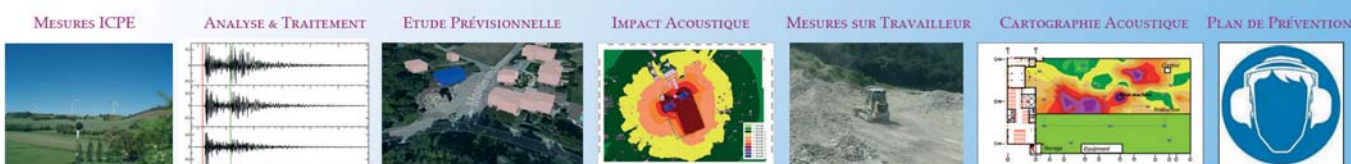
Date Signature et cachet de l'entreprise
Nom et fonction du répondant
.....
.....

Merci de bien vouloir retourner ce bulletin à Environnement Industrie - Immeuble CMCI
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01



BUREAU D'ETUDES EN ACOUSTIQUE BRUIT AU TRAVAIL / ICPE

Conseil Ingénierie Acoustique réalise pour vous, des contrôles réglementaires et des études acoustiques de votre site



Pour plus d'informations contacter : Conseil Ingénierie Acoustique - 263, Avenue de Saint-Antoine - 13015 MARSEILLE
Tél : 04 91 03 81 02 / Mail : acoustique@cia-acoustique.fr / Web : www.cia-acoustique.fr